

Compte rendu du

Bureau communautaire du 6 septembre 2022 à 18 h à Marciac **Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers** **(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Membres présents : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

Membres excusés : Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ; Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités

Secrétaire de séance : Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 05 en remerciant de leur présence les membres présents. Après avoir désigné le secrétaire de séance, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et engage les débats.

Ordre du jour :

- 1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi du 28 juin 2022**
- 2. Mise à disposition de personnel de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers auprès du CIAS Marciac Plaisance**
- 3. Séminaire des élus : le 15 septembre 2022 – Proposition d'organisation**
- 4. Questions diverses**
 - 4.1. Projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 27 septembre 2022
 - 4.2. Piscines intercommunales : Saison 2022
 - 4.3. Prochaines dates à retenir
 - 4.4. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus
 - 4.5. Bulletin communautaire : sommaire du prochain numéro

1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi du 28 juin 2022

Les membres du Bureau communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 juin 2022, transmis en amont.

2. Mise à disposition de personnel de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers auprès du CIAS Marciac Plaisance

Le Président expose,

Vu la délibération n°20200710 du 10 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de compétences au Bureau communautaire de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, notamment le point « 5.2. Approuver les conventions de mises à disposition de personnel entre collectivités. »,

Considérant que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a été sollicitée par le CIAS Marciac Plaisance du Gers afin de mettre à disposition à compter du 15 septembre 2022 les fonctionnaires dont le grade et les missions figurent dans le tableau ci-dessous :

Structure d'accueil	Grade	Nombre d'heures	Début	Fin	mission
CIAS Marciac Plaisance	Attaché	1	15/09/2022	31/12/2023	Directrice du CIAS Marciac Plaisance
CIAS Marciac Plaisance	Adjoint administratif	1	15/09/2022	31/12/2023	Responsable Finances
CIAS Marciac Plaisance	Adjoint administratif	5	15/09/2022	31/12/2023	Assistante ressources humaines

Considérant que les dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissement que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire décident à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition des fonctionnaires comme proposé ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des fonctionnaires avec le CIAS Marciac-Plaisance.

3. Séminaire des élus 15 septembre 2022

Le 15 septembre est la date retenue pour organiser le séminaire des élus, annoncé en conseil communautaire le 8 juin dernier.

3.1. Objectifs de la rencontre :

- S'interroger sur la place et le rôle de la Collectivité, confrontée à des évolutions réglementaires majeures pour répondre aux préoccupations de la population et intégrer les enjeux de demain sachant qu'ils auront un impact durable sur son fonctionnement
- Optimiser l'utilisation des moyens financiers de la collectivité
- Identifier des sources de recettes complémentaires

Monsieur Guilhaumon précise, par ailleurs, que compte tenu de la situation financière de la Collectivité, déjà tendue en début d'exercice et désormais très préoccupante au regard des dépenses supplémentaires auxquelles elle doit faire face (hausse sans contrepartie du coût de l'énergie, trois revalorisation du SMIC depuis le début de l'année...), qu'il s'agit :

- de faire émerger, lors de ce séminaire, des sources d'économie supplémentaires ;
- d'analyser l'ensemble de la dépense et de la ressource, sans tabou ; sachant qu'hormis l'engagement pris par la Collectivité dans le cadre de la CTG, tous les autres registres doivent être considérés afin de dégager des économies d'échelle.

Sont alors rappelées les modalités d'organisation du séminaire :

3.2. Durée et lieu de la rencontre : Une demi-journée, à Saint-Aunx-Lengros

3.3. Participants : Les élus communautaires et les Responsables de service de la Communauté de communes

3.4. Organisation en ateliers :

- 3 thèmes : les élus se positionnent en amont pour participer aux ateliers, en priorisant leur choix
- 10 personnes maximum dont systématiquement un technicien de la Collectivité
- Travaux organisés sous la responsabilité d'un animateur désigné + d'un rapporteur
-

3.5. Thèmes de réflexion :

- La place et le rôle de la Communauté de communes et ses structures « satellites »
Alors que l'on déplore le désengagement de l'Etat en milieu rural, que l'emploi reste une préoccupation majeure pour bon nombre des habitants du territoire et que la population exprime des besoins de plus en plus nombreux et variés, qu'elle est la place de la communauté de communes et de ses structures « satellites ».
 - o Les compétences exercées : la collectivité a-t-elle toujours les mêmes priorités ?
 - o Les modalités de leur exercice doivent-elles être adaptées ?
 - o La place et le rôle des élus pour porter l'ambition communautaire ? l'action des agents pour mettre en œuvre les orientations politiques de la collectivité ?
- Le périmètre d'intervention de la Collectivité, en évolution « subie » à partager dans le cadre d'une véritable concertation
PLUi, PCAET, PPRi, GEMAPI, Rapport annuel sur l'accessibilité, CTG, autant de documents et de plans pluriannuels imposés par la réglementation ou les partenaires de la Collectivité et qui ont un impact direct sur son fonctionnement.
Aujourd'hui, au sein des services de la Communauté, les compétences exigées pour élaborer ces documents et les faire vivre n'existent pas ou ne sont pas mobilisables par manque d'effectifs.
 - o Faut-il systématiquement recourir à l'externalisation des missions ?
 - o L'appropriation de ces thématiques et leur transposition opérationnelle peuvent-elles être le fait des personnels communautaires ?
- Les finances, l'outil majeur de mise en œuvre des ambitions politiques de la Collectivité
Depuis sa création, la Collectivité a toujours fait le choix d'investir pour le territoire, le bien-être de ses habitants et son rayonnement au-delà de ses limites territoriales. Les investissements qu'elle a réalisés et les efforts qu'elle a consentis au risque de se mettre en difficulté financière ont prioritairement été accés sur l'action culturelle, l'action sociale en direction de jeunes et des seniors, et l'action en matière d'environnement. Elle s'est déterminée et construite en tant que collectivité de services à la population. Aujourd'hui, le contexte économique micro et macro l'oblige à augmenter sa capacité contributive en identifiant des :
 - o Pistes d'économie
 - o Pistes de recettes
 - Hausse de la fiscalité
 - Hausse des tarifs de toutes les prestations de la Communauté de communes
 - Le maintien durable du niveau des AC à la même hauteur que celui fixé depuis 2020

3.6. Déroulé de la rencontre :

9 h – 9 h 30 : Accueil des participants « café d'accueil »

9 h 30 – 9 h 45 : Mot d'accueil et introduction du séminaire par le Président qui en rappelle les objectifs et l'organisation

9 h 45 – 10 h 30 : Travail en ateliers (un atelier = un thème ; compte tenu du nombre de participants, 2 ateliers pourront réfléchir sur le même thème)

10 h 30 – 10 h 45 : Pause

10 h 45 – 12 h 15 : Restitution et débat en séance plénière à l'issue de chaque présentation par le rapporteur du groupe

12 h 15 – 12 h 30 : mot de clôture par le Président et fin de la rencontre

A l'issue de cette présentation, sans présager des propositions ou pistes d'action qui pourront émerger lors du séminaire, les membres du Bureau identifient :

Les sources de recettes ou d'économies	Observations
l'augmentation des tarifs (piscines, enfance/jeunesse, médiathèque, cantine...)	<ul style="list-style-type: none"> - Décision ayant un impact sur le pouvoir d'achat des familles du territoire, souvent en situation précaire - Même en doublant, sur plusieurs années, les tarifs cantine : <ul style="list-style-type: none"> - La Collectivité ne résorbera pas immédiatement le manque à gagner. Aujourd'hui, il participe à plus de la moitié de la prise en charge du coût du repas servi aux enfants des écoles. - La réaction des familles est à prévoir. - Il faut tendre vers une harmonisation des tarifs enfance/Jeunesse ; la CAF incite la colle
La masse salariale	<ul style="list-style-type: none"> - Conséquences possibles sur la qualité du service rendu à la population - Analyse à avoir sur la finalisation de l'harmonisation du RIFSEEP (dernière année : 2023) ; sachant qu'en la matière ce qui a été consenti est lié à des décisions antérieures - Il s'agit d'un des éléments les plus complexes
Les piscines	<ul style="list-style-type: none"> - On note en 2022 une amélioration sensible du niveau de fréquentation - La possibilité de la fermeture, en alternance, des piscines sur une saison est à étudier ; même si un certain nombre d'élus se disent opposer à cette éventualité - La possibilité de n'avoir qu'une seule piscine ouverte, toute l'année, sur le territoire est suggérée. La Collectivité pourrait également réfléchir à cette hypothèse.
Les attributions de compensation	<ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui le niveau est raisonnable. Toutefois, la collectivité ne peut pas s'exonérer de réétudier la question
Les impôts/la fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - Les taux sont déjà à un niveau significatif - Il convient de considérer la part de la fiscalité communale et la part de la fiscalité intercommunale dans une même réflexion
Le CIAS et la médiathèque	<ul style="list-style-type: none"> - La subvention versée par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au CIAS Marciac-Plaisance devrait pouvoir être pondérée en 2023 - Il est proposé d'organiser une rencontre avec les présidents d'associations d'aide à domicile du territoire, notamment pour identifier certains coûts comme le salaire horaire d'une aide à domicile - Le fonctionnement de la médiathèque doit être réinterrogé pour identifier des économies
Les subventions aux associations	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien financier aux associations locales ne fait pas partie des compétences obligatoires de la Collectivité - Il convient d'interroger la pertinence de l'intervention de la Collectivité en la matière ; sachant que les communes sont également parties prenantes dans le soutien du secteur associatif local.
Les contributions aux organismes institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Le montant de la dotation à l'Astrada doit être réinterrogé -
Le fonctionnement des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Chauffage bloqué à 19°C durant l'hiver - Anticipation des commandes de pellets - Utilisation du fuel blanc a priori moins cher

A noter :

- une étude financière centre de loisirs par centre de loisirs est demandée.
Lors du DOB 2022, la fiche fonction présentée, sur la base des éléments analytiques produits par le service des finances, ne faisait pas le distinguo entre les trois centres de loisirs du territoire.
- le recensement des communes qui payent le FNGIR est demandé (commune + montant).
- Les représentants de l'Agence de l'eau, reçus le 1^{er} septembre 2022 par Monsieur Guilhaumon et Monsieur Bertin, ont confirmé que l'Agence ne versait plus d'aide aux propriétaires de dispositifs d'assainissement non collectivité. Des aides sont possibles, sous certaines conditions, en matière d'assainissement collectif.
- Le devenir du Café ZIK est à envisager. Aujourd'hui, quelques demandes sont formulées par des acquéreurs potentiels.

4. Questions diverses

4.1. Projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 27 septembre 2022

Le projet d'ordre du jour comporte les points suivants :

- Ressources humaines :
 - o Modification du Tableau des emplois
 - o RIFSEEP
- Enfance-jeunesse :
 - o Contrat de projet du Lieu d'accueil Enfants/parents (LAEP)
- Passage à la nomenclature comptable M57 :
 - o règlement budgétaire et financier
 - o mise à jour de l'inventaire : sorties d'inventaire et rétrocession
- Attribution d'une aide complémentaire et exceptionnelle de 500 € à la caisse des écoles
- FPIC
- Multi-accueil :
 - o Fonctionnement depuis le 1er septembre
 - o Travaux :
 - évolution du plan de financement et calendrier prévisionnel des travaux
 - Honoraires du maître d'œuvre
- Questions diverses
 - o Chantier de l'école maternelle de Plaisance-du-Gers
 - o Dispositif PETITES VILLES DE DEMAIN : Présentation de l'avancée des travaux

Il est proposé de rajouter les points suivants :

- L'évolution du commerce dans les bourgs centres

4.2. Piscines intercommunales : Saison 2022

Les premiers éléments d'information relatifs au niveau de fréquentation 2022 des piscines intercommunales sont communiqués en séance. Ils sont joints au présent compte-rendu.

4.3. Prochaines dates à retenir

- 8/09 à partir de 9 h 30 pour la réunion préparatoire du CT/CHSCT avec les représentants du personnel
- 8/09 à partir de 14 h 30 pour la réunion préparatoire du CT/CHSCT avec les élus
- 13/09 à 14 30 pour la réunion plénière du CT/CHSCT
- 19 Septembre 2022 à 15 h 00 : Conseil d'administration du CIAS
- 20 septembre 2022 à 16 h 30 : Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers

4.4. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes,
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- Les départements,
- Les régions.

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte / société publique locale.

La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus. S'agissant d'une mesure de transparence, il est recommandé d'indiquer ces sommes en brut, par mandats/fonctions, sous la forme d'un tableau.

4.5. Bulletin communautaire : sommaire du prochain numéro

Le prochain numéro du bulletin communautaire paraîtra en décembre. Le sommaire proposé est le suivant :

2 de couverture : Annonceurs

Page 3 : Edito du Président

Page 4 : Annonceurs

Page 5 : Quoi de neuf chez nous ? l'actualité du territoire

- Le multi-accueil intercommunal
- La nouvelle école maternelle de Marciac

Page 6 : Quoi de neuf chez nous ? l'actualité du territoire

- Présentation PADD

Page 7 : Vie des instances

- Présentation du Bureau Communautaire
 - o Sa composition
 - o Son rôle et ses missions

Page 8 : Ils le font pour vous (la vie des services)

- Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales – CIAS
 - o Les missions
 - o Les équipes
 - o Les chiffres clés

Page 9 : Ils le font pour vous (la vie des services)

- Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales – CIAS
 - o La composition du conseil d'administration
 - o son rôle et ses missions

Page 10 : C'est décidé

- Décisions du conseil communautaire au cours du dernier semestre

Page 11 : actions et création

- Présentation des ALSH
- Agenda du 1er semestre 2023

Page 12 : actions et création

- Reportages photo + témoignages des jeunes participant aux activités

Page 13 : Parlons de nos communes

- Présentation de deux communes du territoire (1 demi-page chacune) : Marciac et Sembouès

Page 14 : Du côté de chez nous (C'est à voir, c'est à faire)

- Chemin de randonnée reliant Marciac/plaisance

- Activités proposées au cours du semestre suivant par les partenaires (Astrada, OT, Maison de l'eau...)
Page 3 de couverture et Page 4 de couverture : Annonceurs

Ce projet de sommaire est validé.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

